

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2008

### ó Urbanisme :

Le conseil municipal renonce au droit de préemption à l'occasion des aliénations suivantes :

- un terrain non bâti cadastré section ZM N°37, situé au village « Les loges »,
  - un terrain bâti cadastré section ZW N°95, au village de La Ruais,
  - un terrain non bâti cadastré section ZN N°105 au village de La Migorais ;
- et décide de surseoir à sa décision concernant un terrain bâti cadastré section AC N°20 au N°26 Rue de la Résistance.

**Zone d'Aménagement Concerté du secteur de la Gare :** rappel concernant la réunion publique prévue le mercredi 26 novembre, à 20 heures, salle annexe de la mairie. Prise en compte du nouveau périmètre. Celui-ci est sensiblement modifié en raison de la vétusté du secteur et pour y intégrer une propriété communale. La municipalité souhaite associer à l'étude des représentants des propriétaires et commerçants concernés.

**Convention avec la Communauté de Communes** pour l'aménagement touristique au port de plaisance : M. le Maire est autorisé à signer avec la Communauté de Communes une convention définissant les travaux d'aménagement des abords du port de plaisance sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes et maîtrise d'œuvre de l'atelier COURCHINOX, paysagiste.

**Rapport de la dernière commission d'évaluation des transferts de charges à la Communauté de Communes :** informé du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées concernant les offices des sports et les espaces jeunes, le conseil municipal adopte la proposition représentant un montant total de 3 745.51 € pour la commune de MESSAC.

### II- VOIRIE ó ENVIRONNEMENT :

- 1) résultat de la consultation pour l'aménagement de trottoirs Rue Jeanne d'Arc, Rue des Rangées, Rue des Mésanges et Parking Louis BOURGEOIS: Sur les 4 entreprises consultées, l'offre présentée par le Parc de l'Équipement s'élevant à 61 976.10 € TTC moins disante est retenue.
- 2) L'offre de l'Entreprise SAGEL est retenue pour la réalisation d'une clôture rue des Grées d'une montant de 2 336.25 € HT

### III- BUDGET ó FINANCES, AFFAIRES SCOLAIRES :

1-) Les avenants suivants aux marchés pour les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire sont adoptés :

- Entreprise LEGAL, Placo-isolation, pour démontage d'une cloison, réalisation d'une cloison en placo en remplacement du bois, habillage de la hotte = + 795.18 € HT ;
- Entreprise FROID CLIMAT, échange de matériel plus fonctionnel et fournitures complémentaires = + 1787.83 € HT

#### 2) Personnel Communal :

- Le maire est autorisé à augmenter la durée de travail d'un adjoint technique au service de l'école pour assurer les fonctions de surveillance des primaires sur la cour de récréation, pendant le temps du midi, pour une durée de 1H30 par jour .
- Informé de la réussite à un examen professionnel au service technique, le conseil émet un avis favorable pour la promotion de cet agent au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

- Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs pour la création d'un emploi complémentaire d'adjoint technique de 2<sup>ième</sup> classe au service technique, à compter du 22 décembre 2008.

**3) Fixation des tarifs 2009** : Après avoir entendu le rapport de la commission des finances réunie le 5/11/2008, le conseil vote les tarifs suivants :

LIBELLÉ	Tarifs applicables à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009			
<b>ASSAINISSEMENT</b> - Participation pour raccordement au tout à l'égout	650 ¢			
<b>Redevance pour travaux de busage</b>	70 ¢			
<b>CIMETIERE</b> - Concessions de terrain au cimetière	15 ans = 53 ¢ 30 ans = 105 ¢ 50 ans = 214 ¢			
Concessions d'une case au colombarium	15 ans = 176 ¢ 30 ans = 354 ¢ 50 ans = 530 ¢			
Taxe d'inhumation - entretien-gardiennage du cimetière et participation aux sépultures	42.00 ¢			
<b>PONT-BASCULE</b> - Droits de pesage	51 ¢ abonnement semestriel (25 pesées maxi) Jusqu'à 10 tonnes = 2.00 ¢ Jusqu'à 20 tonnes = 4.00 ¢ Jusqu'à 30 tonnes = 5.00 ¢ Jusqu'à 55 tonnes = 7.00 ¢			
Salle annexe de la mairie	64 ¢			
Vin d'honneur et assemblées générales	Gratuit			
Droit de stationnement sur la voie publique	46 ¢			
Chambres d'étapes	La nuitée	Semaine Basse saison	Semaine Juil/ août	Mois Basse saison
1 ou 2 personnes	21.00	93.00	119.00	358.00
3 personnes	30.00	119.00	146.00	385.00
4 personnes	37.00	146.00	175.00	413.00
5 ou 6 personnes	40.00	166.00	202.00	441.00
Tarifs des photocopies	Location du linge de literie : - Drap = 3.00 ¢ Taie 1.20 ¢			

### EMPLACEMENTS AU PORT DE PLAISANCE : à compter du 1/01/09

<u>Catégories</u> A partir de la longueur du bateau	Par jour	Par semaine	Par mois	Par an	Par an óContrat de longue durée au profit des professionnels	Par mois Cale sèche
<b>Catégorie 1 ó Category 1</b> Moins de 8 m de long Less than 8 metre of long	4.20 ¤	18.50 ¤	47.50 ¤	294.50 ¤	247.50 ¤	36.00 ¤
<b>Catégorie 2 ó Category 2</b> 8 m ≤ long < 9.50 m	5.30 ¤	22.00 ¤	59.00 ¤	460.50 ¤	343.00 ¤	47.50 ¤
<b>Catégorie 3 ó Category 3</b> 9.50 ≤ long < 12.50 m	6.50 ¤	23.50 ¤	72.00 ¤	555.00 ¤	438.00 ¤	60.50 ¤
<b>Catégorie 4 - Category 4</b> 12.50 ≤ long < 15.50 m	7.70 ¤	23.70 ¤	83.00 ¤	721.00 ¤	604.00 ¤	71.00 ¤

**4) Décisions Modificatives aux budgets :** Le conseil municipal adopte les décisions modificatives nécessaires aux ajustements entre chapitres et opérations budgétaires.

**5) Remboursement des frais de participation au congrès des Maires :** le conseil municipal vote la prise en charge des frais de mission pour représentation de la commune au congrès des Maires.

**6) Constitution de la Commission Communale des Impôts directs :** le membre suppléant domicilié hors commune ne remplissant plus les conditions règlementaires, il est procédé à la désignation de Mme Du BOUEXIC, propriétaire, domiciliée hors commune pour le remplacer.

**7) Mise en place d'abris scolaires :**

Avis favorable est donné pour l'acquisition de 4 abris scolaires qui seront implantés aux villages de Brantade, le Temple, Tréguily et Place de l'église.

**8) Mise à jour des référents aux organismes extérieurs à la commune :**

- **Sécurité routière :** M. Ernest GIFFARD ;

- **Plan de sauvegarde des inondations et catastrophes naturelles :** Un plan communal de sauvegarde est obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention du Risque Inondations. C'est un document de gestion de crise face à un évènement majeur de sécurité civile. Ses objectifs sont la protection, diffusion d'alerte et consignes à la population. Un projet est en cours afin de réaliser ce document en intercommunalité Messac/Guipry avec la collaboration de l'AV.

MM GIFFARD et DUTEMPLE, adjoints, et M Pierre PERRE membre extra municipal sont désignés pour siéger au sein de cette commission.

-**Correspondant pandémie grippale :** MM. Christophe ROUL, adjoint, et François RICHOMME, conseiller municipal sont délégués pour participer aux réunions de constitution d'un dossier de gestion du risque



Your complimentary  
use period has ended.  
Thank you for using  
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to  
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

LE GARREC, conseiller municipal et Michel RIAUD  
assurer la veille administrative et l'organisation en cas

- M. Yves BEAUDOIN, adjoint, est délégué pour participer à la commission intercommunale d'accessibilité au sein de la communauté de communes.
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes : ce rapport est dressé par M. TROUBOUL, adjoint délégué. Il relate les compétences et décisions de l'exercice 2007. Le document est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie;
- Radar de comptage installé sur la commune du 6 au 17 octobre derniers : ce radar fait ressortir la vitesse excessive à l'intérieur de l'agglomération. La municipalité invite les conducteurs a davantage de vigilance et d'attention pour la sécurité de tous et notamment des enfants.
- La cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries est fixée LUNDI 15 DECEMBRE à 18 H00, à la mairie.

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN,